

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Ntoum : l'antenne locale du PNPE opérationnelle

Abel EYEGHE EKORE
Ntoum/Gabon

LA Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda, a officiellement lancé, lundi dernier, les activités de l'antenne locale du Pôle national pour la promotion de l'emploi (PNPE) de Ntoum.

Un bâtiment érigé sur une superficie de 110 mètres carrés. Il servira désormais de point focal aux demandeurs d'emploi, non seulement de Ntoum, mais aussi ceux des autres villes de la province de l'Estuaire comme Cocobeach et Kango, a fait savoir le maire de la commune de Ntoum, Juste-Parfait Biyogo b'Otogo, dans son allocution de circonstance.

Il faut rappeler que la mise en œuvre de ce service déconcentré du PNPE obéit aux instructions du chef de l'État qui, dans son

adresse à la nation en 2014, avait préconisé le déploiement du réseau des antennes du PNPE à travers tout le pays. Ceci afin de rendre son offre de service plus proche des populations cibles.

"Ce déploiement, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'accélération et de la transformation (PAT), garantit l'égalité des chances et apporte une meilleure visibilité des actions du gouvernement, en matière de lutte contre le chômage, à travers la mise en œuvre des programmes d'accompagnement à l'emploi au bénéfice des Gabonais", a fait savoir la ministre de l'Emploi, Madeleine Berre.

Notons que cette cérémonie a également été l'occasion pour 89 demandeurs d'emploi de recevoir leur attestation de formation sur les techniques de recherche d'emploi et les soft skills, commencé le 12 décembre dernier.



La Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda a procédé à l'inauguration de l'antenne locale du PNPE de Ntoum.

Incident à Gamba : pas de produits toxiques mais du gravier!

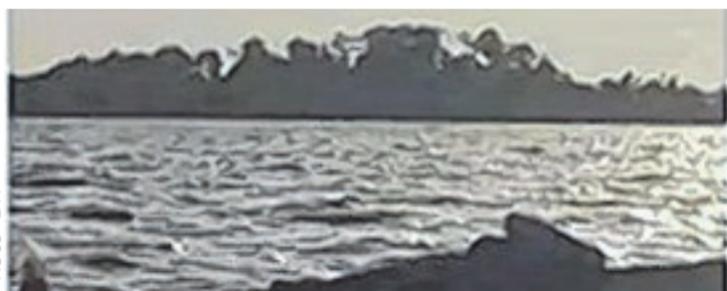
MSM
Libreville/Gabon

DES informations circulant sur les réseaux sociaux font état du déversement dans les eaux de Gamba d'une barge appartenant à la compagnie pétrolière Assala et transportant huit camions et du matériel d'exploitation très toxique.

D'après une source bien au fait de la situation contactée par le quotidien L'Union, la barge qui a coulé ne contenait aucun produit toxique mais simplement du gravier et de la latérite. Elle appartient à l'entreprise Peschaud

et non à la compagnie pétrolière Assala qui ne loue qu'un service de transport, indique-t-on.

"Assala n'a pas de contrôle sur la maintenance de la barge de Peschaud. La barge n'a transporté que du gravier, et ne présente donc aucun danger pour l'environnement. Les remorques sont en cours de récupération. La responsabilité de Peschaud étant pleinement engagée, c'est effectivement Peschaud qui a la charge opérationnelle et financière de la récupération. Assala investigate ce qui s'est passé pour s'assurer que les normes de sécurité qu'elle attend de ses fournisseurs soient respectées", indique la source.



Une vue du dépôt de gravier en mer

Dettes intérieure : une commission en place pour examiner la relance du Club de Libreville

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LA ministre du Budget et des Comptes publics, Édith Ekiri Mounombi-Oyouomi a eu, hier, une importante séance de travail avec les dirigeants de la Fédération des entreprises du Gabon (FEG). Objectif : faire le point sur les nombreux dossiers actuellement sur la table du gouvernement. Il s'agit notamment de la question de la dette intérieure et extérieure, celle de l'attribution des marchés publics et de la réactivation du Club de Libreville.

"Madame la ministre nous a donné toutes les assurances nécessaires quant au lancement, en tout début d'année, du Club de Libreville. Lequel permettra de relancer l'économie nationale, de redonner la confiance aux entreprises nationales et de préserver les emplois", a indiqué le président de la FEG, Henri-Claude Oyima.



Une vue de la réunion de travail, hier.

Avant de poursuivre : "Nous souhaitons qu'il y ait un traitement équitable entre le traitement de la dette extérieure et intérieure. Et pour la dette intérieure, comme nous l'avons annoncé plusieurs fois, nous souhaitons que soit mis en place un Club de Libreville comme cela se passe partout ailleurs. Ce dernier prendrait en charge les grands marchés publics et les créanciers privés internationaux".

De plus, s'agissant de la question de l'attribution des marchés publics, la FEG souhaite que "les entreprises gabonaises deviennent des acteurs de la construction de leur pays".

Pour rappel, le 8 décembre dernier au cours d'une réception offerte au Palais présidentiel, le chef de l'État Ali Bongo Ondimba avait déjà donné son accord de principe au patronat pour la réactivation du Club de Libreville.